



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

ARRÊTÉ n°2021 / DCL / 4 - 188

du 31 mai 2021

**portant établissement de la liste des organisations professionnelles
assimilées à une corporation en vue des élections des membres
de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle
le 14 octobre 2021**

Le préfet de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le code professionnel local et notamment ses articles 103b et 103c6 ;
- Vu** le décret n° 99-433 du 27 mai 1999 relatif à la composition des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et à leur élection ;
- Vu** le décret n° 2008-1275 du 5 décembre 2008 relatif à l'élection aux Chambres de Métiers d'Alsace et de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCL-2020-A-93 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier Delcayrou, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- Vu** l'avis publié au Recueil des Actes Administratifs en date du 29 mars 2021 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Suite à l'avis publié au Recueil des Actes Administratifs en date du 29 mars 2021, la liste des organisations professionnelles assimilées à des corporations en vue de la présentation de candidats pour l'élection des membres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle est établie ainsi qu'il suit :

Organisation professionnelle	Siège	Président	Nombre d'adhérents
Conseil national des professions de l'automobile de la Moselle (C.N.P.A. Moselle)	27 rue de Pont-à-Mousson 57950 MONTIGNY-LES-METZ	M. Martial PIDOLLE	181
Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment de la Moselle (CAPEB Moselle)	39 avenue des Deux Fontaines B.P. 16102 57061 METZ CEDEX 02	M. Émilien GANGEMI	898
Fédération du bâtiment et des travaux publics de Moselle (BTP Moselle)	3 rue Jean-Antoine Chaptal CS 35580 57078 METZ CEDEX 03	M. Pierre SCHAEFFER	1010
Chambre syndicale de l'imprimerie et des industries graphiques de la Moselle	48 place Mazelle 57000 METZ	M. Emmanuel JEANPIERRE	5

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Moselle.

A Metz,
Le préfet,
Pour le préfet,
Le secrétaire général,


Olivier Delcayrou